



Montréal, le 29 juin 2017

Chers confrères,
Chers membres de la famille des Saints-Apôtres,
Chers frères et sœurs en Jésus,

*Magnifiez avec moi le Seigneur,
exaltons tous ensemble son nom. (Ps 33,4)*

Oui ! Réjouissons-nous ! Célébrons ensemble, avec beaucoup de joie, cette solennité de nos saints patrons ! En cette fête, nous reconnaissons toujours la présence du Seigneur, qui guide et conduit notre communauté comme Il a conduit saint Pierre et saint Paul.

Oui ! Réjouissons-nous ! En cette fête nous recevons des grâces en abondance, spécialement lorsque nous participons à des événements qui révèlent que nous sommes conduits par l'Esprit :

- l'émission de la promesse de fidélité des candidats qui s'engagent à vivre l'Évangile et à œuvrer dans notre mission de promouvoir, former et accompagner les vocations,
- l'ordination diaconale ou sacerdotale de nos confrères qui se donnent tout entier au service de l'Église et du Royaume par l'annonce de Jésus et son Évangile.

Oui ! Réjouissons-nous ! Ce jour restera gravé à jamais dans l'histoire des Missionnaires des Saints-Apôtres. En effet, avec le cœur rempli d'émotion et de joie, je vous annonce la nomination du Père Christian Rodembourg, M.S.A., évêque du diocèse de Saint-Hyacinthe au Québec, Canada.

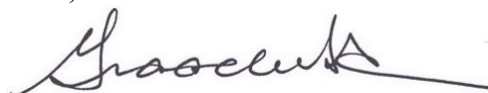
Oui ! Réjouissons-nous ! Cette nomination est une immense grâce que le Pape François accorde à notre Société. C'est la confirmation que notre communauté a été voulue par notre Seigneur et qu'elle est née sous l'impulsion et l'inspiration de l'Esprit Saint. Maintenant, elle est appelée à continuer à élargir sa mission en renouvelant son service aux dimensions de l'Église universelle.



*Père, Fils et Saint Esprit,
soyez loués éternellement en tout et en tous !
En union avec Marie, mère de Jésus et mère des hommes,
en union avec tous les anges, les saints et toute la famille humaine,
en union avec toute la création ... (Père Ménard)*

Mgr Christian, comptez sur nos prières et notre appui fraternel alors que vous commencez un nouveau ministère comme Pasteur de l'Église qui est à Saint-Hyacinthe.

Joyeuse fête patronale ! Unis dans le Seigneur Jésus,



Isaac C. Martinez-Chuquizana, M.S.A.
Animateur général

Oui! Réjouissons-nous pour les événements de notre Communauté!

Parmi tant d'événements que nous vivons le 29 juin de chaque année, rappelons-nous que c'était à une date comme celle-ci qu'en 1972, la Sr Marie Toupin, Fondatrice de la Société des Sœurs des Saints-Apôtres, retournait vers la Maison du Père. Le Père Ménard ne nous disait-il pas: *"Quand il y aura un mort, savez-vous ce qu'il faut faire? Organisez un banquet! Ensuite, chantez et dansez! Pour moi, la mort paraît aussi belle. C'est un saut vers les bras du Père qui nous attend, qui nous aime. Nous nous revoyons! Depuis aussi longtemps que nous nous aimons sans nous voir"*.

Ne fût-ce pas aussi un 29 juin, de l'année 2000, que notre Communauté obtint l'approbation pontificale? A cette occasion, le Cardinal Eduardo Martínez Somalo nous disait: *"Je fais les vœux que les Missionnaires des Saints-Apôtres puissent toujours comprendre leur vocation particulière dans l'Église en vivant chaque jour le don d'eux-mêmes au Seigneur"*.

Cette fête de nos Patrons Pierre et Paul nous comble de joie et de bonheur parce que nous avons participé par notre présence physique ou spirituelle aux célébrations suivantes :



Au Cameroun: L'émission de la première promesse de fidélité de Bertrand ATANGANA, Michel Bosco ENYEGUE BILONGO, Fidèle BOKILA ISEKAYATO, Erver VOUFO et André Emilien FOU MANE ZEH.



Au Cameroun: L'émission de la promesse définitive de Thierry Bérenger WADJE WOUABO NKOUOKAM qui a été ordonné diacre le 1er juillet.



Au Vietnam : L'émission de la promesse définitive de Peter Phong NGUYEN VAN, Francis Xavier Thin NGUYEN THE et John Baptist Vinh SY HO.



Au Pérou : L'ordination sacerdotale de Jesús QUISPE VARGAS et Arnulfo DELGADO SÁNCHEZ.

Oui! Réjouissons-nous pour les ordinations sacerdotales !

Nous ne pouvons pas oublier l'ordination sacerdotale des PP. Éric Ghislain BALLA YENE, Benjamin ÉBODE ONAMBELE et Appolinaire NOAH ZOGO, au Cameroun le 9 juillet 2016.



... De même que l'ordination sacerdotale de Glenn BREED aux États-Unis, le 30 novembre 2016...



... et de Pablo Andrés NIETO LESMES, en Colombie, le 31 mai 2017.



Oui! Réjouissons-nous pour la publication des documents!

Parce que les documents que nous publions ci-dessous nous aideront à approfondir notre engagement comme Missionnaires des Saints-Apôtres.

1. Formules de prière, pour Mr Hector Durand, Cofondateur de l'Œuvre des Saints-Apôtres

DÉCRET

« *Viens, bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Maître* » (Mt 25,21) Voilà les paroles que sûrement a entendu M. Hector Durand lorsqu'il s'est présenté devant notre Seigneur. De paroles qui résument aussi sa vie, une vie pleine de fidélité à son compromis.

Monsieur Durand nous a laissé l'exemple d'un homme totalement dédié à une œuvre, corps et âme, et jusqu'à son dernier souffle (cf. Père Jean-Paul Roy, mars 1972). Il disait dans son testament « *Je regrette de ne pas avoir fait plus pour construire d'autres maisons pour former de prêtres.* »

Nous ne pourrons jamais remercier assez de ce qu'il a fait pour l'œuvre des Saints-Apôtres. Dans ce sens, le Père Eusèbe disait à Monsieur Durand : « *C'est à chaque instant que je voudrais répéter ce "merci" tellement vous avez été un instrument docile, travailleur, dévoué et persévérant entre les mains du Seigneur. Le Saint-Esprit vous a éclairé sur la fonction indispensable du prêtre dans le monde... et vous avez aimé le prêtre... et vous avez donné et votre vie et tout votre avoir pour donner des prêtres au monde. J'ai toujours considéré comme un grand privilège la collaboration que je vous ai apportée.* » (Lettre du 22 juillet 1971)

C'est pourquoi, conscients que *les liens qui nous unissent pendant la vie se prolongent au-delà de la mort et s'expriment par des prières pour notre Père Fondateur et nos frères défunts avec qui nous partageons la joie du retour au Père* (Cf. Constitutions M.S.A., article 25), par la présente, avec le consentement du Conseil général, je dispose que dans nos formules de prière on ajoute, à côté du Père Eusèbe Ménard, M. Hector Durand, Co-fondateur de l'Œuvre des Saints-Apôtres :

Père Eusèbe Ménard et M. Hector Durand, intercédez pour nous !

Donné à Montréal, à la Maison générale de la Société, le seizième jour du mois de juin de l'année du Seigneur deux mille dix-sept.

2. Politiques : la formation des frères, L'apostolat par internet, Usage des signes MSA, en particulier l'habit

Conformément aux orientations des Constitutions et Normes de la Société des Missionnaires des Saints-Apôtres, (Cf. *Const. M.S.A., Art. 208*), après avoir obtenu le consentement du Conseil général au cours de la réunion tenue le 13 juin 2017, et usant des facultés inhérentes à ma charge,

J'APPROUVE ET PROMULGUE

les **POLITIQUES** suivantes :

1. La formation des frères.

Étant donné que *la Société des Missionnaires des Saints-Apôtres est composée de clercs et de frères qui participent au même charisme, dont la vie fraternelle et la mission en sont les axes principaux* (Cf. *Const. M.S.A., Art. 1*), les candidats frères participent à la même formation que les candidats clercs, c'est-à-dire qu'ils suivent le même parcours formatif tant au niveau des étapes comme du contenu, à la seule exception qu'ils ne suivent pas la formation spécifique exigés aux candidats à la prêtrise.¹

Le candidat doit préciser son désir de devenir frère avant d'être admis au temps d'initiation (Norme 75.1), et il doit avoir *rempli toutes les exigences prévues par les directoires provinciaux pour commencer les études correspondantes ou une qualification ou un métier* (Norme 78.2).

Afin de s'engager et se réaliser pleinement dans sa vocation et sa mission comme frère dans la Société des Missionnaires des Saints-Apôtres, le programme de formation des frères doit inclure (Norme 96.2) :

- 1. des notions de base sur la foi, la théologie et la doctrine de l'Église;*
- 2. une spécialisation professionnelle ou technique selon ses talents et les besoins de la Société;*
- 3. une préparation pastorale selon ses aptitudes et le charisme de la Société;*
- 4. une initiation aux questions relatives à la formation.*

¹ Le document « *Les Frères des Saints-Apôtres* » publié par le Séminaire des Saints-Apôtres en 1954, est une source d'inspiration pour la formation des Frères dans notre Société.

2. L'apostolat par internet

Puisque les moyens de communications sont des « dons de Dieu »², afin de d'accomplir notre mission nous sommes interpellés à *développer et soutenir des programmes pour une utilisation appropriée des médias en vue de promouvoir des vocations d'adultes*. (Norme 13.1,1,1.3)

Mais, actuellement, dans le monde des médias, nous sommes en train de participer à un grand développement de l'internet. Ce don de Dieu³ nous devons l'utiliser dans notre apostolat parce qu'il est un instrument qui nous aide à concrétiser notre conviction que dans le monde entier et « à toute heure... à tout âge..., le Christ appelle à le suivre. »

Afin de faire un bon usage de cet instrument de communication dans la promotion, la formation et l'accompagnement des vocations, chaque Province et Délégation doit :

1. Inclure dans leurs programmes de formation des notions de base sur l'internet et les technologies de l'information;
2. Mettre en place tous les éléments nécessaires de tel sorte que notre charisme, mission et spiritualité, soient visibles et actifs sur l'Internet;
3. Nommer un responsable des technologies de l'information qui sera chargé de planifier, créer et publier régulièrement des sites web, des blogs, des réseaux sociaux et du contenu multimédia (photos, audio, vidéos).
4. Donner des orientations concrètes sur l'utilisation adéquate de l'Internet.

3. Usage des signes MSA, en particulier, l'habit

L'habit est un signe du dévouement, de l'identité et de l'appartenance à notre Société, à l'église et à Dieu. Dans ce sens, l'habit ne constitue pas une fin en soi. Le port de l'habit doit favoriser :

- Au témoignage rendu à Jésus,
- À la quête d'une vie en cohérence avec l'Évangile,
- À la proximité avec le peuple, et
- Au contact avec les hommes et les femmes de notre temps.

C'est à chaque Province et Délégation de décider sur les circonstances et les lieux où le sociétaire peut porter l'habit.

L'habit officiel de la Société, pour les membres temporaires et définitifs, est celui qui a été présenté au Saint-Siège (*voir la photo ci-dessous*)⁴, c'est-à-dire le col fermé, le devant ouvert et/ou fermé, un ceinturon avec le logo rouge, et le tout de couleur kaki, simple et sans décoration.

Ces politiques entrent en vigueur immédiatement.

Donné à Montréal, à la Maison générale de la Société, le dix-septième jour du mois de juin de l'année du Seigneur deux mille dix-sept.

² Conseil pontifical pour les communications sociales, L'Église et internet, 1.

³ Idem; cfr. aussi Pape François, Message pour la XLVIIIe journée mondiale des communications sociales, 1er juin 2014.

⁴ Père Yvon Archambault, M.S.A., 31 octobre 1999.



3. *Directoire Général pour la Famille des Saints-Apôtres.*

Considérant qu'une des caractéristiques de notre identité est la participation des laïcs dans notre charisme et mission, tel que fut depuis la fondation de cette œuvre comme le témoigne le Père Eusèbe-Ménard, OFM : « *Cette œuvre a été fondée avec les laïcs... sans l'aide des laïcs il n'y a pas d'œuvre des Saints-Apôtres. C'est une des caractéristiques essentielles à notre œuvre... Nous n'avons pas les laïcs uniquement pour qu'ils exécutent servilement comme des enfants sans initiative des directives qui viennent toujours des prêtres, des laïcs qui pensent, des laïcs créateurs, des laïcs qui nous secondent, des laïcs qui soutiennent notre main. Et nous avons un dicton au début de l'œuvre « la main qui soutient le prêtre soutien le monde »*⁵

Considérant l'importance d'avoir des orientations précises pour la participation des laïcs dans l'accomplissement de notre charisme et mission,

Conformément aux orientations des Constitutions (*cf. art. 208*) et Normes de la Société des Missionnaires des Saints-Apôtres, après avoir obtenu le consentement du Conseil général au cours de la réunion tenue le 13 juin 2017, et usant des facultés inhérentes à ma charge,

J'APPROUVE, “ad experimentum”, le DIRECTOIRE GÉNÉRAL POUR LA FAMILLE DES SAINTS-APÔTRES⁶ que voici :

1. COOPÉRATEURS

Article 58. Les Constitutions et Normes des Missionnaires des Saints-Apôtres déclarent : Fidèle à l'esprit de son Fondateur et dans la ligne du Concile Vatican II qui invite les prêtres à travailler

⁵ Père Eusèbe Ménard, *Conférence du 18 septembre 1978.*

⁶ Dans la préparation de ce document on a tenu compte des documents suivants :

- Père Eusèbe-Ménard, OFM, *Lettre du 8 août 1979,*
- Père Eusèbe-Ménard, OFM, « *Une règle de vie* »,
- Père Marc Lussier, MSA, *Décret du 1^{er} février 1994,*
- Père Isaac Martinez, MSA, *Décret du 24 juillet 2012.*

fraternellement avec les laïcs dans l'Église et pour l'Église, la Société s'entoure d'amis et de bienfaiteurs qui veulent coopérer avec elle dans son charisme, sa vocation et sa mission.

Article 59. Ces coopérateurs sont des laïcs, des religieux, des religieuses ou des clercs qui, de manières diverses, font partie de la famille spirituelle de la Société et jouent un rôle important dans sa vie, sa croissance et ses activités apostoliques.

Ces coopérateurs peuvent être des bienfaiteurs, des membres de la famille des Missionnaires, des employés, des paroissiens ou tout individu qui a un lien immédiat avec la Société ou avec ses membres.

Les coopérateurs doivent avoir un lien de base avec les œuvres de la Société par un contact individuel avec les membres sans suivre une règle spécifique d'engagement.

2. ASSOCIÉS

Les Associés, à la lumière du co-fondateur de l'Œuvre des Saints-Apôtres, M. Hector Durand, sont ceux qui désirent vivre plus intégrés et engagés dans le cadre de la vocation et de la mission de la Société et de l'Église sous la direction de l'autorité de l'Animateur respectif de la Société.

2.1 Conditions d'admission :

Pour être admis comme Associé chez les MSA, il est nécessaire pour le candidat :

- a. d'être un chrétien engagé dans sa vie privée et professionnelle;
- b. d'avoir une compétence professionnelle ou technique;
- c. d'avoir l'âge requise de 16 ans (*cf. Une Règle de Vie, p. 107*);
- d. de jouir d'une bonne santé;
- e. d'être capable de travailler en équipe;
- f. de vouloir servir là où sont les besoins, en relation et dialogue avec les Animateurs de la Société;
- g. d'avoir la responsabilité pour respecter les obligations du Contrat des Associés;
- h. de compléter la période de formation conçue pour les Associés.

2.2 Programme de formation des Associés :

Le programme de formation pour faire partie des Associés MSA sera effectué par des pratiques et pendant une période de temps déterminée. (*Voir : Une règle de vie, p. 107*) Il comporte deux aspects :

L'aspect théorique : Centré sur la connaissance du charisme, la spiritualité et la mission de la Société, basé sur le document : « *Une règle de vie* ».

L'aspect pratique : Ceci consiste en la participation active à la vie et aux activités de la Société, ce qui inclut la participation aux Œuvres ou Apostolats, avec l'intention de discerner si le candidat est vraiment appelé à la mission de MSA.

2.3 L'engagement comme Associé

L'engagement dans la Société de MSA se fera par écrit, selon l'Art. 59, normes 1 à 3, établissant les responsabilités et les droits de l'Associé.

2.3.1 Responsabilités :

- a. promesse de fidélité pour au moins 3 ans;
- b. vivre pleinement l'exemple chrétien dans sa vie privée et professionnelle;
- c. travailler sans aucune récompense financière; (Norme 59.3)
- d. Promesse de loyauté à travailler sous la responsabilité de la Société et de l'Église locale.

2.3.2 Droits et Privilèges :

- a. recevoir logement et nourriture de la Société;
- b. recevoir les bénéfices de santé et de retraite comme membre Associé;
- c. vacances et repos alloués aux membres des MSA;
- d. être consulté concernant leur situation personnelle;
- e. partager la mission des MSA selon leur vocation de laïc;
- f. recevoir le secours spirituel et partager la vie de prière des MSA et des autres Associés;
- g. recevoir tout besoin particulier, tenant compte des conditions écrites précédemment dans le contrat, pour les membres mariés ayant une famille.

2.4 Procédure pour l'acceptation et le serment

Une fois terminé le programme de formation, le candidat présente sa demande d'entrer chez les MSA à l'Animateur respectif au niveau intermédiaire (soit la Délégation ou la Province). Ensuite, avec l'avis de son Conseil, une entente est rédigée et ensuite envoyée à l'Animateur général pour son approbation. Une fois l'approbation reçue, elle doit être signée.

Afin d'être formellement incorporé dans la Famille des Saints-Apôtres, l'associé laïc doit faire la « promesse de charité » pendant une célébration eucharistique. (*Voir 'Lettre du P. Ménard', 8 août, 1979*)

L'Association des MSA en cours continue de s'organiser en suivant les Principes de Base trouvés dans le document : *Une Règle de Vie, chapitre III, Normes de base et directives pour l'organisation pratique des Associés.*

3. Groupes et Apostolats d'Associés

En suivant l'inspiration de notre fondateur et afin de réaliser le Décret, l'Animateur général, le Révérend Père Isaac Martinez avec le consentement de son Conseil, accorde l'établissement de la « Famille des Saints-Apôtres » composée des groupes qui demandent une appartenance en s'identifiant au charisme, à la mission et à la spiritualité de la Société des MSA. Ces groupes demeurent autonomes et avec leur propre statut juridique. (*Voir Décret : Prot. N. AG 12.034 du 24 juin 2012*)

3.1 Responsabilités :

Prérequis : Les Groupes Associés doivent avoir les caractéristiques suivantes de notre charisme, mission et spiritualité MSA :

1. pastorale d'évangélisation, de catéchèse, ou de retraite spirituelle;
2. pastorale dans les lieux les plus abandonnés et ayant des besoins missionnaires;
3. coopération à l'évangélisation et aux apostolats de non-chrétiens;

4. découvrir, promouvoir, former et accompagner des vocations à tous les ministères de l'Église;
5. soin des pauvres, surtout les malades en foyers ou dans les hôpitaux;
6. voir aux besoins de ceux qui sont en pays de mission, en milieux sociaux, culturels ou religieux.

Les demandes d'affiliation doivent être envoyées par écrit à l'Animateur général. Suite à une consultation avec son Conseil, l'approbation sera reconnue et publiée dans le Directoire officiel de la Société des MSA.

Pour plus de détails, consulter : *Demande du P. Ménard à Mgr Lorenzo Guibord, OFM, 8 août 1979.*

Cette approbation entre en vigueur immédiatement et sera valide pour trois ans.

Donné à Montréal, à la Maison générale de la Société, le vingt-neuvième jour du mois de juin de l'année du Seigneur deux mil dix-sept.

Oui! Réjouissons-nous pour la célébration de la sixième Assemblée Générale de notre Société

L'Assemblée aura lieu au Séminaire des Saints-Apôtres de Bogota, Colombie, du 30 juillet au 15 août 2017. Le thème sera : *"La joie de l'Évangile dans notre mission"*. Ce sera un temps pour évaluer la fidélité de la Société à son charisme et sa mission, étudier sa situation actuelle, projeter l'avenir et élire l'Animateur Général et son Conseil.

Pour cela, je vous demande de continuer à participer activement dans la préparation de cet événement, en priant le Seigneur de produire de bons fruits pour notre Société, l'Église et le monde avec la prière suivante :

*« Demandez, on vous donnera ; cherchez, vous trouverez ;
frappez, on vous ouvrira. (Mt 7,7).
« En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous demandez quelque chose à mon Père en mon Nom,
Il vous le donnera. » (Jn 16, 23)*

Seigneur Jésus, en ce temps où nous allons célébrer la 6^e assemblée générale de la Société des Missionnaires des Sts-Apôtres, comme toujours, ouvre ton cœur à notre prière.

Nous voulons d'abord te bénir, te louer et te remercier pour ta constante sollicitude envers notre communauté où tout ce que nous avons reçu, nous l'avons reçu gratuitement comme venant de ta main. Vraiment, ton amour pour nous est de toujours.

Nous sommes bien conscients de nos limites et de nos faiblesses. Nous sommes conscients, en même temps, que nos capacités et nos dons sont des fruits de ton amour.

C'est pourquoi nous venons te demander spécialement de nous donner, par ton Esprit, les lumières nécessaires qui vont nous aider à réfléchir et à mettre en œuvre des projets pour les cinq prochaines années ainsi que la force pour nous apprendre à proclamer la Parole, à insister à temps et à contretemps, à exhorter toujours avec patience et le souci d'enseigner.

Puissions-nous ainsi travailler dans la joie et la paix à te faire connaître et aimer, Toi, Jésus, ainsi que la Bonne Nouvelle de ton Évangile. Que cette joie de l'Évangile allume un feu dans notre cœur et dans notre vie et se répande autour de nous comme un appel enthousiaste à venir travailler à ta vigne.

Père Tout-Puissant, nous te demandons ces grâces au Nom de Jésus, ton Fils, ton bien-aimé, Amen. Amen. Alléluia !

<i>Marie, Reine des Apôtres,</i>	<i>priez pour nous !</i>
<i>Les Saints-Apôtres,</i>	<i>priez pour nous !</i>
<i>Saint François d'Assise,</i>	<i>priez pour nous !</i>
<i>Père Eusèbe Ménard et M. Hector Durand, intercédez pour nous !</i>	

Oui! Réjouissons-nous pour les anniversaires de l'année 2017

Les Noces d'or de l'ordination sacerdotale :

Père Yvon Jutras, M.S.A.	6 mai 1967
Père Andrés Millette, M.S.A.	16 décembre 1967

Le Jubilé d'argent de l'ordination sacerdotale :

Père Erly Avelino Guillén Moscoso, M.S.A.	25 mars 1992
Père Pasquale Taliercio, M.S.A.	15 août 1992

Le Jubilé d'argent du retour à la Maison du Père :

Harvey Henderson, M.S.A. 15 août 1992

Oui! Réjouissons-nous pour le retour à la Maison du Père des M.S.A. qui ont donné leur vie au service de l'Évangile, de l'Église et de la Communauté

Père Robert Burk, M.S.A.	5 mai 2016
Père Richard Skarbek, M.S.A.	22 juin 2016
Père Jean-Paul Roy, M.S.A.	29 septembre 2016
Père George Realmuto, M.S.A.	8 octobre 2016
Père Michael Nofi, M.S.A.	1er février 2017

**Bulletin d'information
MISSIONNAIRES DES SAINTS-APÔTRES
8594, rue Berri, Montréal, Qc (Canada) H2P 2G4
Tél. (514) 387-2222 Fax : (514) 387-0863
Courriel : infogen@msagen.org
Site Web : <http://www.msagen.org/>**